



Numéroter les personnes enfermées en zone d'attente : Pratique humiliante à La Réunion

Communiqué de presse
Mardi 27 septembre 2022

Samedi 17 septembre 2022, un bateau avec à son bord 46 demandeuses et demandeurs d'asile sri-lankais·e·s est arrivé au Port à La Réunion. 5 enfants et 41 adultes ont été placés en zone d'attente le jour-même.

Depuis ce jour, au motif de simplifier le quotidien, les autorités policières et judiciaires usent de pratiques avilissantes, déshumanisantes et racistes pour identifier les personnes. Chacune d'elle est identifiée à l'aide d'un bracelet portant un numéro – et uniquement ce numéro. Lorsque leurs avocats accompagnés par La Cimade leur rendent visite, la police aux frontières de la Réunion leur demande :

« Vous voulez voir quel numéro ? »

Les personnes ont d'ailleurs été présentées lors de l'audience devant le juge des libertés et de la détention, le juge des référés du tribunal administratif et la cour d'appel de la Réunion avec un bracelet autour du poignet comme en atteste la photo ci-dessous.



Ces traitements dégradants n'ont à ce jour pas été sanctionnés par les juges administratifs et judiciaires. Au contraire. Ceux-ci n'ont pas hésité à reproduire ces pratiques illégales. Par

exemple, le juge des libertés et de la détention, lors de l'audience du 21 septembre 2022 intimait à l'interprète de :

« Traduisez la même question au 4 et au 12 ! ».

Et les enfants dans tout ça ? Les enfants ne font pas exception. Le petit Kasum (prénom d'emprunt), âgé de 7 ans, est désormais appelé « 8a ». Le numéro « 8b » n'est autre que son petit frère, âgé de 5 ans. Leur père porte le numéro 8.



Un pas supplémentaire a été franchi dans le processus de déshumanisation à l'œuvre dans tous les lieux d'enfermement administratif des personnes étrangères. Seule leur fermeture permettra d'y mettre fin. En attendant, ces pratiques iniques doivent être sanctionnées.

Même si la cour d'appel a libéré 39 personnes lundi 26 septembre pour vice de procédure, les personnes qui restent enfermées aujourd'hui dans la zone d'attente de la Réunion et qui ont été victimes de ces pratiques humiliantes doivent être immédiatement remises en liberté.